

Réunion du Conseil Municipal du 11 Juillet 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 3 juillet 2013 à 20 H 30 sous la présidence de Christian BONNET, Maire.

Etaient présents : M. BONNET, Maire, MM. GUERIT, RICHARD, ARNAUD, Mme TAVERNEAU, adjoints, MM. GRIT, MANGIN, MAINGOT, MOREAU, NOUZILLE, PREVOST, Mmes RENAUD, VEILON élus.

Absents – excusés : MM. BOURREAU, RICHEL, THOMAS, Mmes BLAIS, LIEBOT, MALLET.

Création d'un emploi permanent - technicien - :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
- Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi de technicien, en raison d'une nomination dans le cadre de la promotion interne,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi de technicien à temps complet en tant que responsable du service eau et assainissement à compter du 1^{er} septembre 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

Subvention « Pays de l'Autize Philatélique » :

Monsieur le Maire informe les élus municipaux que l'association « Pays de l'Autize Philatélique » a réalisé un travail remarquable en éditant un timbre avec des élèves du collège Henri Martineau et des représentants de l'Ile de St Pierre et Miquelon. Cette opération a permis l'accueil d'une délégation de St Pierre et Miquelon dans notre commune et le déplacement d'une élève du collège Henri Martineau sur l'île.

Monsieur le Maire propose que la commune participe aux frais d'accueil de la délégation de St Pierre et Miquelon en versant à l'association une subvention à hauteur de 300 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 300 € à l'association « Pays de l'Autize Philatélique ».

Transfert de l'actif et du passif de l'association foncière de remembrement d'Ardin :

Monsieur le Maire indique aux élus municipaux que le conseil municipal, par délibération du 23 juillet 2012, avait décidé que le transfert de l'actif et du passif de l'association foncière de remembrement d'Ardin soit réalisé par l'intermédiaire d'un acte administratif.

Vu les contraintes de rédaction, Monsieur le Maire propose que la mutation de ces biens soit rédigée par un acte notarié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents accepte cette proposition et autorise Jean-Philippe GUERIT, 1^{er} adjoint, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Dégâts causés – service d'eau - :

Le maire indique aux élus municipaux que, lors de construction de bien immobilier, il a été constaté à plusieurs reprises des dégâts sur le réseau d'eau :

- Les pétitionnaires installent à l'emplacement du futur compteur d'eau un robinet de puisage, sans en demander l'autorisation à la commune. Une consommation d'eau est donc constatée et ne peut être mesurée, étant donné qu'il n'y pas de compteur d'eau.
- Des vannes sont abimées (exemple : tube allonge de la vanne de prise en charge pliée)

Le maire propose de sanctionner ces faits en demandant un dédommagement de 500 € ainsi que la réparation des dégâts causés. Il rappelle, aussi, que la police d'abonnement d'eau doit être demandée aux services communaux avant tout début de commencement de travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de sanction du maire et les montants indiqués et l'autorise à établir un titre de recette à l'encontre des pétitionnaires malveillants, propriétaires du terrain et du bien.

Semaine Régionale de l'Arbre et de la Haie :

Monsieur le Maire informe les élus municipaux qu'en lien avec la charte « Terre saine » et dans le cadre de la « Semaine Régionale de l'Arbre et de la Haie », la commune souhaite réaliser un programme de plantation en impliquant les membres de la société de chasse de la commune sur le site d'un chemin de randonnée avec une animation pédagogique réalisée par le CPIE Gâtine Poitevine.

Monsieur le Maire présente le projet qui consiste :

- à la plantation d'une haie champêtre de 390 m composée d'essences locales proposées par la Région

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet présenté par Monsieur le Maire et :

- décide d'inscrire la commune de Coulonges aux « Journées Régionales de l'Arbre et de la Haie 2013 »
- sollicite le soutien financier du Conseil régional par l'attribution d'une subvention,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier de candidature.
